



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Limoges, le 17/08/2021

L'État soutient le conseil départemental de la Haute-Vienne dans ses projets d'investissement

**Le département de la Haute-Vienne bénéficie de subventions de l'État afin de financer ses projets d'investissement. Cette année, dans le cadre du plan France Relance, une nouvelle enveloppe a été ouverte afin de financer les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dont il est propriétaire.**

Depuis 2019, le Gouvernement a souhaité moderniser le soutien apporté par l'État à l'investissement des Conseils départementaux, en transformant l'ancienne dotation générale d'équipement (DGE) en une dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) finance les projets d'investissement portés par les conseils départementaux, notamment les opérations ayant trait au soutien des territoires ruraux, ou concourant à l'amélioration de la qualité et de l'accès aux services publics, particulièrement en matière scolaire et sociale.

En Haute-Vienne, 5 projets ont été financés au titre de la DSID de droit commun 2020 pour un montant total de 1 325 784 €. *(voir ANNEXES 1.)*

**En 2021, dans le cadre du plan France Relance, les départements ont bénéficié d'une enveloppe supplémentaire en faveur de l'investissement public local, enjeu majeur qui participe à la relance de l'économie, en soutenant les travaux de rénovation énergétique des bâtiments dont ils sont propriétaires, visant à diminuer leur consommation énergétique, particulièrement les collèges.**

À ce titre, 10 projets ont été subventionnés, soit :

→ 3 projets au titre de la DSID de droit commun pour un montant de 775 500 € ; *(voir ANNEXES 2.)*

→ 7 projets au titre de la DSID pour la rénovation thermique des bâtiments à hauteur de 2 763 198 €. *(voir ANNEXES 3.)*

<b>Évolution de l'enveloppe DSID pour la Haute-Vienne depuis 2019</b>		
2019	2020	2021
1 793 459 €	1 325 784 €	<b>3 538 698 €</b>

**Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle**

# ANNEXES

## 1. Les projets financés au titre de la DSID 2020

Projet	Montant d'opération éligible	Montant DSID
Extension et réaménagement des locaux de la Maison du Département d'Ambazac	634 000 €	507 200 € (80%)
Extension du bâtiment et aménagements extérieurs de la Maison du Département de Nexon	500 000 €	400 000 € (80%)
Extension du bâtiment et aménagements extérieurs de la Maison du Département de Nexon	183 500 €	146 800 € (80%)
Aménagement de la laverie au collège de Nantiat	142 000 €	113 600 € (80%)
Aménagement de la laverie et réfection des vestiaires du personnel au collège d'Ambazac	261 426 €	158 184 € (60,51%)
<b>TOTAL</b>		<b>1 325 784 €</b>

## 2. Les projets financés au titre de la DSID 2021

Projet	Montant d'opération éligible	Montant DSID rénovation thermique
Aménagement de vestiaires et d'un préau du collège Bernard de Ventadour – Limoges	275 000 €	137 500 € (50%)
Réorganisation et extension de la Maison du Département de La Brègère à Limoges	1 020 000 €	510 000 € (50%)
Réfection des sols de la cuisine et rénovation du local de la plonge du collège Pierre de Ronsard– Limoges	256 000 €	128 000 € (50%)
<b>TOTAL</b>		<b>775 000 €</b>

## 3. Les projets financés au titre de la DSID rénovation thermique des bâtiments – 2021



→ Les opérations de rénovation énergétique des collèges

Projet	Montant d'opération éligible	Montant DSID rénovation thermique
Rénovation et extension du collège Fernand	2 500 000 €	1 053 000 €

**Cabinet du préfet**  
**Bureau de la communication interministérielle**

Lagrange (tranche 1) – Pierre-Buffière		(42,12 %)
Isolation des toitures et remplacement des menuiseries du collège Fabre d'Églantine (tranche 1) – Saint-Sulpice-les-Feuilles	370 000 €	222 000 € (60 %)
Réhabilitation et isolation des façades du bâtiment administration-logement du collège Louis Jouvét – Bellac	187 000 €	112 200 € (60 %)
Réfection et isolation des façades du collège Pierre de Ronsard (tranche 1) – Limoges	400 000 €	203 000 € (50,75 %)
Isolation du collège André Maurois – Limoges	370 000 €	222 000 € (60 %)
<b>TOTAL</b>		<b>1 812 198 €</b>

➔ **Le remplacement des chaufferies obsolètes – Tranche 1**

Projet	Montant d'opération éligible	Montant DSID rénovation thermique
Remplacement de chaufferies obsolètes – Tranche 1	1 235 000 €	741 000 €

Dans le cadre de son programme pluriannuel de transition énergétique, le Conseil départemental souhaite optimiser et moderniser les installations techniques de ses bâtiments. Il s'agit notamment de remplacer les chaudières fuel et gaz vétustes par des chaufferies biomasse et des chaudières à granulats bois.

**Pour ce projet, le montant de la DSID rénovation thermique des bâtiments est de 741 000 €.**

➔ **L'installation de modules photovoltaïques sur les bâtiments départementaux – Tranche 1**

Projet	Montant d'opération éligible	Montant DSID rénovation thermique
Installation de modules photovoltaïques – Tranche 1	350 000 €	210 000 €

Afin d'augmenter la part d'énergies renouvelables produite et de parvenir à une auto-consommation, le Conseil départemental a lancé un programme pluriannuel d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments dont il est propriétaire. En 2021 et 2022, les sites ci-après seront équipés :

- Garage départemental ;
- Maison du Département de La Brègère ;
- collège Fabre d'Églantine de Saint-Sulpice-les-Feuilles.

**Pour ces projets, le montant de la DSID rénovation thermique des bâtiments est de 210 000 €.**

➔ **L'État s'engage aux côtés du département pour ses projets d'investissement et s'inscrit dans une démarche partenariale forte.**

**Cabinet du préfet**  
**Bureau de la communication interministérielle**